

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2016

Le treize décembre deux mille seize, le Conseil Municipal de Goderville s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. FONTANIE Guy, Maire.

Sont présents :

Mmes BACHELEY Françoise, MM. GERON Michel, MOIZAN Gérard, CARLIERE Frédéric adjoints,

Mmes CHEDRU Dominique, HAUGUEL Stéphanie, LAVILLE Géraldine, LEBER Sophie, MARRO FREVAL Corinne, VANIER Pascaline,

MM. DUPUIS Arnaud, FLEURY Philippe, JOUTEL Yves, LELAUMIER Yves, MALO Jean-Marc, ROSE Marc, conseillers municipaux.

Pouvoirs :

Mme BELLET Florence pouvoir à M. FLEURY Philippe

Mme COZIC Bernadette pouvoir à Mme VANIER Pascaline

Mme OUTURQUIN Béatrice pouvoir à M. FONTANIE Guy

M. REVOL Philippe pouvoir à Mme LAVILLE Géraldine.

Absent(s) : Mme BELLANGER Nadine, M. DUVAL Gérard

Secrétaire de séance : M. MALO Jean-Marc

Date d'affichage du présent procès-verbal : 15 décembre 2016

Trois auditeurs participent à la séance.

Le procès-verbal de la précédente séance est soumis à approbation.

Il est adopté à l'unanimité.

Sauf indication contraire, les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

Question n° 1 : Travaux au gymnase : orientations données au projet après réception de l'étude

Monsieur le Maire rappelle l'étude commandée auprès du bureau d'études INCA, le rapport a été reçu en mairie ces derniers jours, il en fait une présentation sommaire.

Aussi, considérant les différentes options avancées par le bureau d'études, les sommes annoncées, celui-ci propose à ses collègues une réflexion plus approfondie sur les orientations à donner au projet de rénovation du gymnase.

Une date pour une réunion de travail est fixée au 17 janvier prochain.

Question n° 2 : Tarif de location des salles communales

Monsieur le Maire cède la parole à M. Carlière.

Celui-ci rappelle qu'en séance de conseil du 18 octobre dernier, il a été décidé d'intégrer au prix de location de la salle culturelle « la Ficelle » la mise à disposition de la vaisselle.

Il propose d'en faire de même pour les autres salles communales.

Il ajoute souhaiter revoir à la baisse le tarif de location de la salle du Vivier, celle-ci aujourd'hui ne se louant plus.

Après délibération, **le conseil municipal valide les tarifs suivants :**

	Réunion	1 jour	2 jours	vaisselle
<i>Habitants de Goderville</i>				
Salle du Vivier	60 €	150 €		intégrée au coût de location
Salle des Fêtes - Mairie		280 €	430 €	intégrée au coût de location
Maison des Associations		280 €	430 €	intégrée au coût de location
<i>Hors commune</i>				
Salle du Vivier		200 €		
Salle des Fêtes - Mairie		400 €	600 €	intégrée au coût de location
Maison des Associations		400 €	600 €	intégrée au coût de location

La participation sollicitée **aux associations** pour mise à disposition de vaisselle est remplacée par une **participation aux frais de chauffage, d'électricité et de vaisselle**. Elle reste fixée à **26 €**.

Question n° 3 : Etude de la proposition d'achat du minibus

Monsieur le Maire rappelle la fin du contrat de mise à disposition du minibus, faute d'annonceurs. Il fait état de contacts avec la société Infocom, signataire du dit contrat, Puis il cède la parole à Monsieur Carlière.

Celui-ci informe ses collègues d'une possibilité de reprise à 7 000 €, proposition qui lui semble correcte.

Puis il interroge ses collègues quant à la continuité du dispositif de mise à disposition d'un véhicule 9 places aux associations, il rappelle le besoin en véhicule de notre éducateur sportif lors des activités qu'il mène auprès de nos jeunes.

Après délibération, **les élus valident l'achat du minibus pour la somme de 7 000 € TTC** et acceptent la proposition de réalisation de supports de communication par un financement publicitaire.

Question n° 4 : Tarif des concessions cimetière

Monsieur Fontanié cède la parole à M. Moizan.

Celui-ci expose la demande d'habitants godervillais sollicitant l'autorisation à sceller une urne sur une pierre tombale.

Cette pratique non prévue dans le règlement du cimetière nécessite une mise à jour de la dernière délibération (en date du 5 juillet 2016).

Cette dernière, après vote des élus est revue de la façon suivante :

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL DETERMINE** les tarifs suivants :

⇒ **SEPULTURES EN ESPACE CONCEDE** : (Emplacement de 1.4 m X 2.4 m)

Concession sur 30 ans : 1 corps : 200 €
2 corps : 320 € *soit un droit de*
3 corps : 440 € *superposition de 120 €*

Concession sur 50 ans : 1 corps : 500 €
2 corps : 620 € *soit un droit de*
3 corps : 740 € *superposition de 120 €*

⇒ **ESPACE CINERAIRE** :

Jardin de souvenir : dispersion des cendres : 50 €

Cases au columbarium :

- **concession sur 15 ans** : 300 €
- **concession sur 30 ans** : 600 €

Cave urne : *emplacement de 50 X 50 pour 2 urnes :*

- **concession sur 30 ans** : 320 €

Pour les caves-urnes : à l'issue des 30 ans, renouvellement possible :

pour 15 ans : 160 € - pour 30 ans : 320 €

Toute urne introduite dans une sépulture ou scellée sur une pierre tombale donnera lieu au paiement d'une redevance de 50 €.

Le principe de scellement d'une urne sur une pierre tombale est autorisé sous conditions de réalisation par une entreprise habilitée.

Question n° 5 : Décisions modificatives du budget

En fin d'exercice, des ajustements budgétaires sont nécessaires tant en matière d'opérations d'ordre que d'opérations réelles, ce qui est le cas pour le budget de la commune et celui des services d'Eau et d'Assainissement.

Le conseil municipal valide les décisions modificatives proposées.

Informations sur différents dossiers en cours :

A - Démarche de redynamisation du bourg

Monsieur le Maire fait état de contacts avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans le cadre d'une démarche de redynamisation du bourg.

En parallèle de la mise en place du PLUI, une étude de faisabilité technique et financière de possibles aménagements (mis en avant dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme) pourrait être menée.

Un partenariat avec l'EPF permet l'inscription au contrat de ruralité 2017, offrant une perspective de prise en charge de l'étude à hauteur de 50 %.

La Communauté de Communes de Goderville est intéressée pour inclure à cette étude un volet « développement économique ». Ce point entrant dans les compétences de la Com.Com. la somme non prise en charge par l'EPF pourrait être partagée entre Goderville et la Communauté de Communes.

A l'heure d'aujourd'hui, seul un courrier sollicitant une demande chiffrée de l'étude a été adressé à l'EPF.

L'engagement définitif de la collectivité se fera après examen de la proposition de l'EPF par le conseil municipal lors d'une prochaine séance.

B - Procédures de consultation entamées dans le cadre des travaux sur les réseaux eau et assainissement

Deux procédures sont en cours

1) Projet de travaux de mise en conformité des réseaux Eaux Usées et Eaux Pluviales des places centrales de Goderville et de la rue Emile Bénard.

Pour cette opération, la maîtrise d'œuvre a été confiée à la société SCE Environnement pour un montant de 9 990 € HT.

Au préalable de la rédaction du cahier des charges pour les travaux, le maître d'œuvre a sollicité diverses investigations à savoir la réalisation d'un relevé topographique, d'une inspection caméra des réseaux concernés et d'une étude géotechnique.

Ces études préliminaires sont toutes effectuées, les rapports sont en attente.

2) Projet de renforcement du réseau d'eau potable rue St Jacques et rue du Hameau Martin jusqu'à son intersection avec la rue Pierre Corneille.

Pour ce dossier, la procédure de consultation pour le choix du maître d'œuvre se termine, après analyse des offres par notre assistant à maîtrise d'ouvrage qu'est le SIDESA, la mission a été confiée à IC'Eau Environnement pour un montant de 16 300 € HT. L'acte d'engagement est en cours de signature.

Une première rencontre avec la société est prévue le 10 janvier.

C – Travaux de renaturation sur la rivière « La Ganzeville » au niveau du moulin à eau de Bec de Mortagne (propriété de la commune)

M. Géron fait état d'une relance du syndicat des rivières de la Valmont et de la Ganzeville sur le projet de travaux dont le but repose sur la restauration de la continuité écologique de la « Ganzeville », classée par arrêté préfectoral du 18 avril 1997 « rivière à poissons migrateurs ».

Lors d'une étude sur les ouvrages de la rivière en 2004, la chute du moulin a été diagnostiquée infranchissable. Selon une directive européenne, les ouvrages hydrauliques doivent être aménagés afin de permettre la libre circulation des poissons.

Le syndicat des rivières propose un accompagnement dans la mise en conformité de notre moulin, reposant sur la création d'un bras de rivière en rive gauche où 100 % du débit y transiterait et sur le comblement de l'ancien bras de rivière.

Ces travaux seraient pris en charge à 80 % par l'Agence de l'Eau et 20 % par le Département.

Ainsi, la commune n'aurait à mobiliser aucune somme pour cet aménagement.

Toutefois, il paraît intéressant de s'interroger sur la libre circulation des poissons de l'embouchure de la rivière aux zones de reproduction.

M. Géron passe en revue un diaporama sur l'entrée du port de Fécamp où se jette la rivière « La Valmont » (La Ganzeville étant un affluent de la Valmont).

Difficile de comprendre comment on peut envisager des travaux en amont de la rivière alors qu'à ce jour l'embouchure de la rivière nécessite des travaux conséquents afin de répondre à cette norme de déplacement de ces animaux.

M. Géron souhaite adresser au syndicat des rivières un courrier en ce sens, il reçoit l'appui de ses collègues.

Dans le cadre des questions diverses

Avant de lever la séance, M. Carrière fait appel aux bonnes volontés pour les animations de Noël, la distribution des agendas et des mémos « guide du tri ».

*M. Lelaumier souligne la présence de boue dans la rue de la Poste.
A proximité se trouve un champ de betteraves qui viennent d'être arrachées, l'agriculteur a été mis en demeure de procéder à un nettoyage de la chaussée.*

*M. Malo fait état du délabrement du bâtiment du cimetière.
M. Moizan fait savoir qu'un travail de réfection a été inscrit au planning des agents communaux. Pour information, il signale à ses collègues que la toiture sera refaite en bac acier.*

Séance levée à 19 heures 45